

## Vous avez ou aurez 3 enfants et 15 ans de service d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Si vous partez à la retraite  
**avant le 1<sup>er</sup> juillet 2011**

Le montant de votre pension sera calculé selon la réglementation actuellement en vigueur.

Votre dossier retraite doit être impérativement déposé à votre DRH **au plus tard le 31 décembre 2010.**

Si vous partez à la retraite  
**après le 1<sup>er</sup> juillet 2011**

Les paramètres de calcul qui vous seront appliqués seront ceux de votre année de naissance :

- celle de votre 55<sup>e</sup> anniversaire voire 57<sup>e</sup> anniversaire pour les agents de catégorie active,
- celle de votre 60<sup>e</sup> anniversaire voire 62<sup>e</sup> anniversaire pour les agents de catégorie sédentaire.

Pour vous aider, le centre de service partagé retraite de l'AP-HP peut vous fournir des informations personnalisées en effectuant deux simulations. L'une pour établir le montant de votre retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2011, l'autre pour établir le montant de votre retraite à une date ultérieure de votre choix. Pour demander les simulations, vous devez remplir le formulaire « simulation parents 3 enfants » et l'adresser au centre de service partagé retraite. Vous recevrez les résultats à votre domicile.